

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20250701-DCC2025_061-DE



Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

Nomenclature prefecture:

3.1 ACOUISITIONS

OBJET:

ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AV N° 468 SISE 6 BIS BOULEVARD HENRI BARBUSSE -

DRAVEIL

Total: 56

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers

à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents: 34

Gabin ABENA; Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Eric BASSET; Faten BENAHMED; Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Thomas CHAZAL; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; François DUROVRAY Benjamin DONEKOGLU; Christian FERRIER Annie FONTGARNAND Fabrice GAUDUFFE Joël **GRUERE**; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; François GUIGNARD; Faten HIDRI; Colette KOEBERLE; Nicole LAMOTH; Jean-Claude LE ROUX; Jérôme MEUNIER; Muriel MOISSON; Françoise NICOLAS; Christina PEDRI; Sabine PELLON;

Régis PHILIPPE; Richard PRIVAT; Valérie RAGOT; Fouad SARI

Représentés: 21

Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI; Christophe CARRERE représenté par Céline CIEPLINSKI; Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND; Marie DELAROCHE représentée par Christian FERRIER; Dominique DEVERNOIS représenté par Fouad SARI; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS: Sylvie **DONCARLI** représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT: Nicolas **DUPONT-AIGNAN** représenté Gaëlle BOUGEROL; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT; Christine GARNIER représentée par Thomas CHAZAL; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM; Klerwi LANDRAU représentée par Régis PHILIPPE; Pascal ODOT représenté par Sylvie CARILLON; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON

Absents: 01 Constant LEKIBY

2025-061

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 09/07/2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

Neçu en prefecture le 03/07/2023

ID: 091-200058477-20250701-DCC2025_061-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

2025-061	ACQUISITION	PARCELLE	CADASTREE	AV	N°	468	SISE	6	BIS
	BOULEVARD HENRI BARBUSSE - DRAVEIL								

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis du service des Domaines n°2025-91201-43223 du 16 juin 2025,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de se porter acquéreur du lot n°1 de la parcelle cadastrée AV n°468 sise 6 bis Boulevard Henri Barbusse à DRAVEIL,

CONSIDERANT le rapport rendu par le service des domaines ayant évalué le bien à une somme de 535 000€,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

6 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CARRERE (pouvoir C. CIEPLINSKI), R. PHILIPPE, K. LANDRAU (pouvoir R. PHILIPPE))

Article 1er : **APPROUVE le** projet d'acquisition amiable du lot n°1 de la parcelle cadastrée AVn°468 sise 6 bis Boulevard Henri Barbusse, à Draveil pour un montant de 535 000€.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de la ville de Draveil.

Article 3 : DESIGNE l'Office Notariale Maud Le Bras-Verrechia, Romain Civel et Elvina Lemaire, 2 Place de la Mairie à Brunoy, qui sera chargée de tous les actes et formalités y afférent.

Article 4 : DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,